



Service en ligne

## Procédure CSC pour le chômage d'été des enseignants



Ma CSC



# Votre indemnisation pendant "juillet-août"

Bonjour

L'année scolaire touche à sa fin.

Si vous avez travaillé dans l'enseignement pendant cette année scolaire (en tant qu'enseignant, dans l'administration, au sein du service de nettoyage, en cuisine...), vous avez peut-être droit aux allocations de chômage en juillet et en août. **Introduisez votre déclaration en ligne**, rapidement, facilement et en toute sécurité. Nous constituerons votre dossier et l'introduirons à l'ONEm.

### Comment demander mon allocation?

- **ÉTAPE 1.** Sur le site [www.macsc.be](http://www.macsc.be), connectez-vous avec Itsme ou votre carte d'identité électronique et votre lecteur de carte. Gardez également à portée de main le formulaire C4 ou C4 enseignement que vous avez reçu de votre employeur et signez le.  
Ouvrez l'onglet « Données chômage » et sélectionnez « Demandes » puis « Enseignement ». Les instructions à l'écran vous guideront pour charger vos formulaires C4 ou C4 enseignement.

- Vous êtes prêt·e? Consultez la situation de votre dossier. Vous pouvez immédiatement voir si les documents ont bien été envoyés.
- Si vous n'y parvenez pas, n'hésitez pas à nous contacter. Nos coordonnées

figurent sur le site [www.lacsc.be/contactez-nous](http://www.lacsc.be/contactez-nous).

- **ÉTAPE 2.** La CSC vous contactera si nécessaire pour vérifier vos données.
- **ÉTAPE 3.** A la fin du mois (juillet et/ou août), remplissez votre carte de contrôle de manière numérique sur le site [www.lacsc.be/ec3](http://www.lacsc.be/ec3).

Si vous posez des questions sur les allocations de chômage versées au personnel enseignant, vous trouverez de nombreuses informations sur [notre site](#).

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances!

Les prestataires de services de la CSC